

récemment, le Canada a pu s'acquitter de sa dette à l'égard du BIT en contribuant au développement des pays peu industrialisés. L'OIT a utilisé les services d'experts canadiens pour son programme d'assistance technique aux pays sous-développés, et il a envoyé au Canada des stagiaires en provenance de ces pays en vue d'études et de formation en cours d'emploi.

Le ministère des Affaires extérieures assume la responsabilité générale des relations internationales du Canada et, notamment, de ses obligations à l'égard des Nations Unies; le ministère du Travail, d'autre part, est l'agent officiel de liaison entre le Gouvernement du Canada et l'OIT. Étant donné le développement des activités de l'OIT après la Seconde Guerre mondiale, une direction spéciale du ministère du Travail a été créée pour collaborer étroitement avec le ministère des Affaires extérieures, avec d'autres ministères fédéraux, avec les ministères du Travail des provinces, et avec les organisations d'employeurs et de travailleurs, ministères et organisations que les activités de l'OIT intéressent. Ainsi, cette dernière est tenue au courant de l'évolution industrielle et économique au Canada, et les organisations et gouvernements canadiens intéressés sont informés de ce qui se passe dans ces domaines sur le plan international. Chaque année, le Canada réalise quelques progrès en vue d'uniformiser et d'améliorer les normes du travail, en s'inspirant des dispositions du Code international du Travail, et il contribue ainsi à promouvoir les objectifs de l'OIT.

DOCS

CA1 EA9 R85 FRE

nov. 1973

Le Canada et l'Organisation  
internationale du travail. --  
53719239 .B3169340

RP/C

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063557 4